



OIC/7WMC/2018/REP.FINAL

**RAPPORT FINAL DE LA 7<sup>ème</sup> SESSION  
DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE  
SUR  
LE ROLE DE LA FEMME DANS LE DEVELOPPEMENT  
DES ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION  
DE LA COOPERATION ISLAMIQUE**

**« SESSION DE L'AUTONOMISATION DE LA FEMME DANS LES  
ETATS MEMBRES : ENJEUX, DEFIS ET PERSPECTIVES »**

**OUAGADOUGOU, BURKINA FASO**

**22-23 RABI AL AWAL 1440  
30 NOVEMBRE -1<sup>er</sup> DECEMBRE 2018**

**RAPPORT FINAL DE LA 7<sup>ème</sup> SESSION DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LE  
ROLE DE LA FEMME DANS LE DEVELOPPEMENT DES ETATS MEMBRES  
DE L'ORGANISATION DE LA COOPERATION ISLAMIQUE**

**« SESSION DE L'AUTONOMISATION DE LA FEMME DANS LES ETATS MEMBRES :  
ENJEUX, DEFIS ET PERSPECTIVES »**

1. La 7<sup>ème</sup> session de la Conférence ministérielle sur le rôle de la femme dans le développement dans les Etats membres de l'Organisation de la Coopération Islamique a tenu ses assises à Ouagadougou, au Burkina Faso les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2018, en réponse à l'aimable invitation du gouvernement du Burkina Faso.
2. Ont participé aux travaux de la Conférence les délégations de trente-cinq (35) Etats membres de l'OCI, des représentants du Secrétariat général, des organes subsidiaires et des institutions spécialisées et affiliées de l'OCI et des personnalités et institutions invitées (Annexe 1).

### **Cérémonie inaugurale**

3. Les travaux de la Conférence ont été ouverts par la récitation de quelques versets du Saint Coran, suivie d'une déclaration faite par Madame Zeinab Cilgug ZOUMRUT, Ministre du Travail, des Services sociaux et de la Famille de la République de Turquie, Présidente de la sixième session de la Conférence Ministérielle Sur Le rôle de la Femme dans Le Développement des Etats Membres, elle a présenté les actions menées par son pays en faveur de la promotion de la femme, et a fait le bilan de sa présidence depuis la dernière session de la présente Conférence.
4. Elle a témoigné sa reconnaissance au Gouvernement du Burkina Faso pour avoir accepté d'abriter la présente conférence qui offre une opportunité pour les Etats Membres de partager leurs expériences dans le domaine de la promotion de la femme, en particulier dans le domaine de lutte contre les violences faites aux femmes et de l'accès des femmes à l'emploi, soulignant que la situation de la femme palestinienne interpelle les Etats membres de l'OCI et les organes et institutions de l'OCI à s'investir davantage pour unifier leurs efforts au sein de l'Organisation afin de fournir une protection aux femmes palestiniennes.

### **Election du Bureau :**

5. A l'issue de l'intervention de Madame Zeinab Cilgug ZOUMRUT, La Conférence a approuvé la composition de son bureau proposé par la réunion des hauts fonctionnaires, confirmant ainsi le Burkina Faso comme Président de la 7<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle sur le Rôle de la Femme dans le Développement des Etats Membres de l'OCI. Les autres membres du Bureau se présentent comme suit:

- Emirats Arabe Unis
  - République de l'Indonésie
  - Etat de Palestine
- } Vice-Présidents
- République de Turquie
- } Rapporteur

6. Prenant la parole au nom du Burkina Faso et en sa qualité de Présidente de la septième Conférence, Madame Hélène Marie Laurence ILBOUDO/MARCHAL, Ministre de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille a souhaité la bienvenue aux délégations et les a remerciés pour l'honneur fait au Burkina Faso par leur présence à la septième conférence, tout en exprimant la gratitude de son pays aux Etats membres pour la confiance placée au Burkina Faso, en acceptant son offre d'accueillir cette session et pour leur appui multiforme en vue du succès de la présente rencontre.
7. Pour Mme la Ministre Hélène Marie Laurence, cette présence de différentes délégations témoigne de l'intérêt accordé à la thématique « Autonomisation des femmes dans les Etats membres de l'OCI : Enjeux, défis et perspectives ». En indiquant que le choix de ce thème traduit la volonté du Burkina Faso de mettre au centre de ses politiques la question de l'autonomisation des femmes et cette conférence constitue selon elle une occasion pour les Etats membres de l'OCI d'échanger sur la question de l'autonomisation des femmes, de déceler les obstacles et de proposer des solutions en vue de lever lesdits obstacles. Elle a par ailleurs traduit sa reconnaissance à la Présidente de la 6ème conférence pour le travail abattu durant son mandat.
8. De son côté, Son Excellence le Secrétaire général de l'OCI, Dr. Yousef Al Othaimen a traduit sa reconnaissance à l'endroit du Gouvernement du Burkina Faso et du Peuple Burkinabé pour l'accueil réservé aux différentes délégations présentes à la conférence et a félicité le Burkina Faso pour le choix du thème de la présente Conférence, en soulignant que les enjeux et défis auxquels les Etats Membres se trouvent confrontés dans le domaine de l'autonomisation de la femme appellent à une coopération accrue entre les Etats membres et les institutions œuvrant dans ce domaine.
9. Le Secrétaire Général de l'OCI a par la suite énuméré les actions réalisées par le Secrétariat Général et les organes de l'OCI dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions de la 6ème Conférence, tout en appréciant les programmes portés par l'OCI et ses organes dans le domaine de la promotion de la femme , il a lancé un appel à tous les participants pour plus de coopération et davantage de partage d'expériences dans ce domaine.
10. Madame Esraa AL BAYRAK, Présidente du Comité Consultatif des Femmes pour la Conférence Ministérielle sur le Rôle des Femmes dans le Développement dans les Etats Membres, dans son allocution a tout d'abord exprimé sa reconnaissance à Madame Sika KABORE, Epouse de SEM le Président du Faso pour sa présence effective à cette cérémonie et à SEM le Premier Ministre pour l'accueil réservé aux différentes délégations.

11. Madame Esra a par la suite relevé que le comité Consultatif des Femmes qui a été mis en place par l'OCI pour agir en tant que mécanisme consultatif concernant les politiques à adopter en matière d'autonomisation et de promotion de la femme dans le cadre de la conférence ministérielle, œuvre pour le renforcement des capacités des filles dans les Etats membres afin de leur offrir plus d'opportunités dans lesdits Etats. Elle a souligné que la lutte contre les violences faites aux femmes palestiniennes est également un cheval de bataille du Comité Consultatif des Femmes et, selon la présidente du Comité, l'autonomisation de la femme passe nécessairement par la lutte contre les pratiques néfastes à l'encontre des femmes. Elle a interpellé les Etats membres de l'OCI à œuvrer pour la promotion des droits des femmes.
12. Son Excellence Paul Kaba Thiéba, Premier Ministre du Burkina Faso a prononcé le discours d'ouverture de la 7ème Conférence ministérielle. Il a remercié les Etats membres, le Secrétariat Général de l'OCI, les organes et institutions de l'OCI et les partenaires techniques et financiers qui ont permis la tenue de cette session au Burkina Faso. Soulignant que le développement de tout pays, le bien-être des peuples et la sauvegarde de la paix dans le monde ne peuvent s'opérer dans leur plénitude sans la participation des femmes, il a fait part des actions menées par le Burkina Faso dans le cadre de l'autonomisation de la femme.
13. Avant de déclarer ouverte la septième conférence, le Premier Ministre du Burkina Faso a exhorté le Secrétaire Général de l'OCI à poursuivre ses activités de consolidation de la solidarité islamique entre les Etats afin de promouvoir le rôle des femmes dans le développement des Etats membres, et à suivre le processus de mise en œuvre des conclusions de la présente Conférence ministérielle.
14. La Conférence a adopté son programme de travail et son ordre du jour tels que présentés par la réunion des hauts fonctionnaires (Annexe n° 2)

## **Délibérations**

15. Les délégations participantes ont passé en revue les politiques et les efforts des Etats membres dans le domaine de l'autonomisation de la femme. Elles ont également fait le point des avancées dans la mise en œuvre de l'OPAAW au niveau de leurs pays respectifs. Les interventions ont ainsi porté sur le renforcement des cadres juridiques nationaux, les mesures d'amélioration de la représentativité des femmes dans les instances décisionnelles et les actions d'amélioration des conditions socio-économiques des femmes.
16. Les délibérations ont également offert aux participants l'opportunité d'échanger sur les défis, notamment l'insuffisance des ressources financières et les pesanteurs socio-culturelles. Les participants ont noté la nécessité d'une forte volonté politique et sociale ainsi qu'une véritable synergie d'actions pour favoriser davantage l'autonomisation de la femme dans les Etats membres.

## **Résolutions adoptées :**

17. La Conférence a adopté les résolutions suivantes (**Annexe n° 3**) :

- 1) La Résolution n ° 1/7-F (7<sup>ème</sup> Conférence de la femme) sur la promotion de la femme palestinienne.
- 2) La Résolution n ° 2/7-F (7<sup>ème</sup> Conférence de la femme) sur la promotion de l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (stem) aux jeunes femmes.
- 3) La Résolution n ° 3/7-F (7<sup>ème</sup> Conférence de la femme) sur le prix de l'OCI pour les réalisations des femmes.
- 4) La Résolution n ° 4/7-F (7<sup>ème</sup> Conférence de la femme) sur l'action commune pour le soutien et l'autonomisation des femmes réfugiées et déplacées.
- 5) La Résolution n ° 5/7-F (7<sup>ème</sup> Conférence de la femme) sur les initiatives et activités menées sous la présidence de la République de Turquie de la 6<sup>ème</sup> Session de la Conférence Ministérielle sur la Femme
- 6) La Résolution n ° 6/7-F (7<sup>ème</sup> Conférence de la femme) sur les principes et procédures applicables au prix de l'OCI pour les réalisations des femmes.
- 7) La Résolution n ° 7/7-F (7<sup>ème</sup> Conférence de la femme) sur les lignes directrices pour la préparation, la rédaction et la soumission des rapports de mise en œuvre de l'OPAAW.
- 8) La Résolution n ° 8/7-F (7<sup>ème</sup> Conférence de la femme) sur le Comité consultatif des femmes issu de la conférence ministérielle sur le rôle des femmes dans le développement des Etats membres de l'OCI.
- 9) La Résolution n ° 9/7-F (7<sup>ème</sup> Conférence de la femme) sur le rôle de la femme dans la résolution des conflits et la promotion de la paix sociale en lien avec la résolution 1325 des Nations Unies.
- 10) La Résolution n ° 10/7-F (7<sup>ème</sup> Conférence de la femme) sur la promotion du concept de la banque de la famille dans les Etats membres de l'Organisation de coopération islamique.
- 11) La Résolution n ° 11/7-F (7<sup>ème</sup> Conférence de la femme) sur la création d'un marché permanent pour soutenir les produits et autonomiser économiquement les femmes jordaniennes.
- 12) La Résolution n ° 12/7-F (7<sup>ème</sup> Conférence de la femme) sur le changement du nom de la conférence ministérielle en «conférence ministérielle de l'OCI sur la Femme».
- 13) La Résolution n ° 13/7-F (7<sup>ème</sup> Conférence de la femme) sur l'autonomisation politique des femmes et promotion du leadership.

- 14) La Résolution n ° 14/7-F (7<sup>ème</sup> Conférence de la femme) sur l'autonomisation économique des femmes
  - 15) La Résolution n ° 15/7-F (7<sup>ème</sup> Conférence de la femme) sur l'autonomisation sociale des femmes.
  - 16) La Résolution n ° 16/7-F (7<sup>ème</sup> Conférence de la femme) sur la protection de la femme.
  - 17) La Résolution n ° 17/7-F (7<sup>ème</sup> Conférence de la femme) sur la création d'un comité restreint pour conduire l'action de l'organisation pour le développement de la femme.
  - 18) La Résolution n ° 18/7-F (7<sup>ème</sup> Conférence de la femme) sur le lieu et la date de la tenue de 8<sup>ème</sup> Session de la Conférence Ministérielle sur la Femme.
18. La Conférence a aussi adopté la Déclaration de Ouagadougou élaborée par le pays hôte (Annexe n° 4).
19. De même la Conférence a adopté le Règlement Intérieur et les Procédures de travail du Comité Consultatif des Femmes de la Conférence Ministérielle sur le Rôle de la Femme dans le Développement des Etats Membres e l'OCI (Annexe n° 5)
20. Elle a aussi adopté le rapport de la réunion préparatoire des hauts fonctionnaires (Annexe n° 6).

### **Date et lieu de la 8<sup>ème</sup> session de la Conférence ministérielle**

21. La Conférence a accueilli favorablement l'offre de la République Arabe d'Egypte d'accueillir la 8<sup>ème</sup> session de la Conférence ministérielle de l'OCI sur la Femme, prévue en 2020 et a chargé le Secrétariat général de suivre la question pour arrêter la date définitive de la conférence en collaboration avec l'Egypte et d'en informer les Etats Membres.
22. En outre la Conférence a pris acte de l'offre présentée successivement par la République du Mali et la République Islamique du Pakistan d'accueillir la 9<sup>ème</sup> Session de la Conférence Ministérielle de l'OCI sur la Femme en 2022.
23. Sur la base des nominations des gouvernements des Etats Membres et les recommandations du Comité Consultatif des Femmes, en sa qualité de comité de sélection, la Conférence a décerné les premiers Prix de l'OCI pour la réalisation des Femmes dans le monde islamique aux personnes et institutions suivantes :
  - madame Hiba Nazmi El Hamdi de l'Etat de Palestine (Région arabe) ;
  - la Fondation RAMA du Burkina Faso (Région africaine) ;
  - la Fondation KADEM de la République de Turquie (Région asiatique).

## **La Cérémonie de Clôture :**

24. Dans son allocution de clôture des travaux de la 7ème Conférence , SEM Rock Marc Christian KABORE, Président du Faso a traduit sa gratitude et ses félicitations à l'ensemble des participantes et participants à la conférence pour le travail abattu durant les deux (02) jours de travaux qui témoigne de leur engagement et intérêt sur les questions liées à l'autonomisation des femmes dans les pays membres de l'OCI. Il a, par la suite, relevé que le thème de la rencontre intitulé: «Autonomisation de la femme dans les Etats membres de l'OCI : enjeux, défis et perspectives», a permis aux différentes parties prenantes de s'imprégner d'une question aussi primordiale dans le développement des Etats membres de l'organisation. en indiquant que l'OCI en plaçant cette session sous ce thème traduit par-là, l'impérieuse nécessité de la prise en compte de la femme dans le processus de développement, tout en préservant et en protégeant ses droits humains fondamentaux.
25. Il a relevé que la pertinence des conclusions dont il a pris connaissance confirme l'impérieuse nécessité de prendre désormais en compte la problématique de l'autonomisation intégrée de la femme comme une question de consolidation de notre développement à la base. Avant de déclarer close, la conférence, SEM le Président du Faso a lancé un appel aux partenaires au développement pour un accompagnement plus soutenu des pays en vue de l'atteinte des objectifs communs.

## **Motion de remerciements**

26. La Conférence a exprimé ses vifs remerciements et sa profonde considération à l'endroit de S.E. le Président Rock Marc Christian KABORE et à son épouse Madame Sika KABORE, pour leur soutien et leur sollicitude qui ont grandement contribué à faire de cette session un succès.
27. La Conférence a également adressé ses remerciements et sa reconnaissance au gouvernement et au peuple du Burkina Faso pour l'excellente organisation de la Conférence et pour leur sens élevé de l'hospitalité.
28. Au terme des travaux de la Conférence, les délégations participantes ont été conviées à un dîner de gala offert en leur l'honneur par Madame Hélène Marie Laurence ILBOUDO/MARCHAL, Ministre de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille du Burkina Faso.

Ouagadougou, le 1 décembre 2018